

**PROCES-VERBAL**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 4 NOVEMBRE 2022**

**Assistaient à la séance** : Mr. B. BECHONNET, Maire ; Mrs C. MARTINAT, J. RAMBERT, A. CHARNET, Adjoints ; Mmes L. DEMAY, F. MORELLO, L. VAUDIERE, S. CAFFE, L. CHAULIEU, Mrs V. ROUMIER, Y. GUILLARD, P. MORET, P. GAUME, F. ELZEARD DE SAINT SYLVESTRE, S. MECHIN, Conseillers

**Absent excusé** : Aucun

Le Procès-Verbal du 07/10/2022 n'est pas approuvé, des corrections seront apportées.  
Mme Laëtitia DEMAY est nommée secrétaire de séance.

**SUBVENTION LES TORTINS**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une nouvelle association a été créée :

- L'Association « Les Tortins » afin d'organiser des balades, manifestations, animations, autour des deux roues motorisées.

Cette association peut bénéficier d'une subvention annuelle de la Commune d'un montant de 150 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention annuelle de 150 € à l'association « Les Tortins ».

**CONTRAT D'ENTRETIEN 2022 : CHAUFFAGE ECOLE MATERNELLE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un contrat d'entretien de l'Entreprise MLP MAINTENANCE, concernant l'entretien annuel du chauffage central – ruban chauffant – ventilation à l'école maternelle, pour un montant de 500,00 € H.T. soit 600,00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce contrat d'entretien à l'unanimité et autorise le Maire à signer celui-ci.

**DEVIS ENTREPRISE CAILLE MOTOCULTURE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de l'Entreprise CAILLE MOTOCULTURE, concernant l'achat d'une tronçonneuse, élagueuse, pour un montant de 412,50 € H.T. soit 445,50 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité et autorise le Maire à signer celui-ci.

**DECISION MODIFICATIVE**

**Electricité KOLASINSKI**

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21784(21)-261 : Mobilier	-65,00		
2313(23)-283 : Constructions	65,00		
	<b>0,00</b>		

<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>Total</b>	
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	

**MODIFICATION CHEMINS DE RANDONNEES (PDIPR)**

Une vérification va être faite par Philippe MORET et Fabrice ELZEARD DE SAINT SYLVESTRE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### SDE03 : TARIFS REGLEMENTES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des échanges qu'il a eu avec le SDE.

Initialement, la commune ne pouvait pas bénéficier du tarif réglementé de l'électricité car son effectif est supérieur à 10 agents. Monsieur le Maire fait part de son mécontentement concernant cette exigence. En effet, la commune compte environ 7 ETP (Equivalent Temps Plein), il a donc été convenu avec le SDE 03 et ENEDIS qu'une demande de dérogation permettra de prendre en compte l'ETP et non l'effectif global. Le fournisseur d'énergie valide donc cette dérogation et permet à la commune de bénéficier du tarif réglementé. Une économie estimée, par le SDE03, à environ 50 000 € annuel pourra, de ce fait, être réalisée.

### POINTS

#### - Travaux salle polyvalente :

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de la réunion de chantier du 5/11/2022 à la salle polyvalente. Suite à la dépose des plafonds, la charpente est visiblement hors d'usage et à remplacer intégralement. Le cabinet d'études structure avait seulement prévu un renforcement de cette dernière. Une procédure mériterait d'être ouverte à l'encontre de ce cabinet pour défaut d'appréciation de l'état de déformation visuel des fermes constituant la charpente. Cette option n'est pas retenue car elle engendrerait un arrêt des travaux pendant plusieurs années de recours juridiques. Nous sommes dans l'attente de solutions techniques et de chiffrage pour une charpente neuve. Par conséquent, des économies, notamment sur les aménagements extérieurs devront être réalisées.

Les travaux sont donc suspendus jusqu'en janvier 2023.

#### - SIVOS :

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de M Christian MARTINAT en qualité de Président du SIVOS. Un nouveau Président va être réélu prochainement.

Séverine CAFFE remplacera M Christian MARTINAT, M Vincent ROUMIER sera suppléant.

### VŒUX DU MAIRE

Compte tenu de l'impossibilité de présenter les vœux à la salle Polyvalente, les vœux du Maire n'auront pas lieu cette année mais un courrier sera distribué à chaque habitant.

### CADEAUX PERSONNEL COMMUNAL

Comme l'année précédente, l'arbre de Noël est fixé au mercredi 21/12/2022 au restaurant scolaire.

### QUESTIONS DIVERSES

- Plan de sauvegarde : il a été demandé à ce que celui-ci soit complété afin d'être terminé pour validation au service de l'Etat.
- Décoration de Noël : il n'y aura pas de concours de décoration de Noël cette année compte tenu de l'inflation de l'électricité. Il y aura également moins de décorations dans le Bourg.
- Ecole : autour de la structure de jeux, les gravillons ont été enlevés et du gazon a été semé à la place. Un murier platane a été planté dans la cour.
- Circulation dans le Bourg : les travaux vont commencer le 15/11/2022.
- Participation citoyenne : Une réunion publique avec la Gendarmerie est prévue le 14/12/2022 à 18h30 à la salle de motricité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.